

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

Délibération n°
118-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

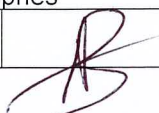
Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON
Monsieur DUMOULIN François	Maximilien
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Madame HECQUET Sonia	Madame TAQUET Florence

03 JUIL. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes	
	

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur BLOT Laurent
 Monsieur GUGLIERI Mathieu
 Monsieur PATRIA Alexis
 Monsieur ROLAND Dimitri
 Monsieur TACCONE André
 Madame TONDELLIER Viviane
 Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

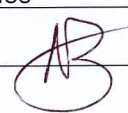
Le résultat de l'exercice 2025 du budget principal présente toutes sections confondues un excédent de 15 084 122,61€.

Dans le détail le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 14 987 929,14 € et un excédent de clôture de la section d'investissement de 96 193,47€.

Section	Résultat cumulé au 31/12/2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	16 451 277,23 €	31 439 206,37 €	14 987 929,14 €
Section d'investissement	3 819 728,18 €	3 915 921,65 €	96 193,47 €
Totaux	20 271 005,41 €	35 355 128,02 €	15 084 122,61 €

Les restes à réaliser présentent un solde déficitaire de 2 698 877,77€.

Section	Restes à réaliser 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €
Totaux	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €

Paraphes	
AE	

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 602 684,30 €, correspondant à la différence entre l'excédent cumulé d'investissement de 96 193,47€ et le solde des restes à réaliser de 2 698 877,77€.

Il est proposé de couvrir intégralement ce besoin de financement par une affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 2 602 684,30€.

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 12 385 244,84€, est proposé au report au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », en recettes de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 juin 2026 ;

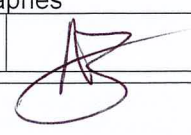
Considérant que les résultats de l'exercice 2025 nécessite de couvrir le déficit d'investissement par une partie des excédents de fonctionnement ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AFFECTER les résultats du budget principal comme suit :

- Le résultat de fonctionnement 2025 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, **au compte 1068 Réserves** pour un montant de 2 602 684,30€ ;
- Le solde de 12 385 244,84 € en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
AE	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **03 JUL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUL. 2026**

Fait à Senlis, le **03 JUL. 2026**

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Madame Eugénie ALVES



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr